Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Reliure, veuillez visiter :
capreliure.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ARTS DE LA RELIURE

SESSION 2026

CAP ARTS DE LA RELIURE : COMPÉTENCES DE MAINTENANCE RELEVANT DE L'ÉPREUVE EP3

: 0,5 indicatif, non réglementaire. Le coefficient réglementaire de l'EP3 est 12. Dur

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Repérage des risques et prévention au poste de travail (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Contrôles avant utilisation et conduite à tenir (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Maintenance de premier niveau et maintien du poste (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Traçabilité et transmissions (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ATELIER DE RELIURE DES CARMES, TOULOUSE

Précision réglementaire : le CAP Arts de la reliure ne comporte pas d'épreuve écrite autonome intitulée « Hygiène, sécurité et maintenance en atelier ». Les compétences de maintenance relèvent des compétences professionnelles du référentiel, notamment de l'activité A5, et sont évaluées dans le cadre des épreuves professionnelles. L'EP3 est l'épreuve d'exécution d'ouvrages de reliure.

Le présent sujet organise ces compétences sous la forme d'un dossier écrit à barème ramené sur 20. La durée d'une heure et le coefficient indicatif de 0,5 ne constituent pas des données réglementaires du CAP.

Vous intervenez à l'Atelier de reliure des Carmes, à Toulouse. Avant la production d'un ouvrage, vous devez contrôler votre poste, repérer des anomalies sur les équipements et renseigner les actions réalisées. Répondez à partir de la situation et des documents techniques fournis. Toute anomalie touchant un dispositif de sécurité doit conduire à l'arrêt de l'équipement et à son signalement selon la procédure de l'atelier.

PARTIE 1 : Repérage des risques et prévention au poste de travail (6 points)

Identifier les dangers et choisir les mesures de prévention adaptées

Vous préparez un poste de travail comprenant une presse à percussion, une cisaille à cartons et un poste de couture. Les constats effectués avant la prise de poste figurent dans le DT 1. Utilisez également les consignes du DT 2.

1.1 (2 points) Pour chacun des trois constats du DT 1, identifiez le danger ou le risque principal pour l'opérateur. Une réponse distincte est attendue pour chaque équipement.

1.2 (2 points) Indiquez, pour chacun des trois équipements, la décision à prendre avant utilisation : utilisation possible, utilisation après correction par l'opérateur dans le cadre de ses compétences, ou arrêt et signalement. Justifiez chaque décision par un élément du dossier.

1.3 (2 points) Citez quatre mesures de prévention à appliquer pendant le travail à ce poste. Votre réponse doit comporter au moins une mesure relative à l'organisation du poste, une mesure relative aux équipements de protection et une mesure relative à la conduite à tenir en cas d'anomalie.

PARTIE 2 : Contrôles avant utilisation et conduite à tenir (5 points)

Appliquer les vérifications de sécurité et décider de la mise à l'arrêt

Le DT 1 décrit l'état observé des équipements. Le DT 2 précise les limites des opérations de premier niveau autorisées dans l'atelier.

2.1 (2 points) Pour la presse à percussion, indiquez les deux contrôles prioritaires à effectuer avant utilisation, à partir des informations du DT 1 et des consignes du DT 2.

2.2 (2 points) La protection mobile de la cisaille ne revient pas correctement en position. Décrivez, dans l'ordre, les trois actions immédiates à effectuer. Précisez ce qu'il ne faut pas tenter de faire soi-même.

2.3 (1 point) Indiquez à qui transmettre l'anomalie et quelle information essentielle doit accompagner le signalement pour éviter une remise en service prématurée.

PARTIE 3 : Maintenance de premier niveau et maintien du poste (5 points)

Distinguer entretien autorisé, anomalie et intervention réservée

La maintenance de premier niveau est limitée aux opérations prévues par la notice de l'équipement et par la procédure de l'atelier. Le DT 2 indique les limites applicables dans cette situation.

3.1 (2 points) Classez les actions suivantes dans les catégories « opération de premier niveau autorisée » ou « intervention à signaler et à confier à une personne habilitée » : dépoussiérer une surface extérieure accessible ; resserrer un élément du circuit électrique ; vérifier visuellement l'état d'un câble ; démonter une protection pour accéder à un mécanisme. Justifiez les deux actions qui ne doivent pas être réalisées par l'opérateur.

3.2 (1,5 point) La table de travail présente des chutes de carton, un outil tranchant posé au bord et un câble traversant une zone de passage. Indiquez une action corrective pour chacun de ces trois constats.

3.3 (1,5 point) Expliquez pourquoi la réalisation d'une opération de maintenance doit être consignée, même lorsqu'elle ne met pas en évidence de panne.

PARTIE 4 : Traçabilité et transmissions (4 points)

Rédiger une transmission factuelle et exploitable

Complétez le document réponse DR 1 à partir de la situation suivante : le contrôle visuel du câble de la presse révèle une gaine extérieure endommagée. L'équipement n'a pas été mis en marche. Vous avez apposé l'étiquette « Ne pas utiliser » prévue par la procédure de l'atelier et informé la responsable d'atelier à 9 h 10.

4.1 (2 points) Complétez les rubriques du DR 1 en indiquant l'équipement concerné, le constat précis, la mesure immédiate prise et la personne informée. La transmission doit être factuelle et ne doit pas attribuer de cause non vérifiée à l'anomalie.

4.2 (1 point) Indiquez la condition qui doit être satisfaite avant toute remise en service de la presse.

4.3 (1 point) Citez une information permettant d'assurer la traçabilité du suivi de l'anomalie après sa transmission.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ÉTAT DU POSTE ET CONSTATS AVANT PRISE DE POSTE

Relevé réalisé à 9 h 00 par l'opérateur. Les équipements sont situés dans l'atelier de reliure. Les constats ci-dessous sont les seules anomalies observées pour le présent sujet.

Équipements et observations

Équipement ou zone	Constat observé	Information de fonctionnement
Presse à percussion	Gaine extérieure du câble d'alimentation visiblement entaillée. Aucun conducteur n'est visible. La presse n'a pas été mise en marche.	Aucune vérification électrique n'a été effectuée.
Cisaille à cartons	La protection mobile ne revient pas spontanément en position après son déplacement manuel à l'arrêt.	La procédure de l'atelier impose une protection fonctionnelle avant utilisation.
Poste de couture	Aiguille correctement fixée, dispositif de protection en place, zone de travail dégagée.	Contrôle visuel sans anomalie apparente.
Table de travail	Chutes de carton sur le sol, outil tranchant posé près du bord de la table, câble dans une zone de passage.	Le passage est emprunté par les opérateurs.

Relevé de l'atelier, session 2026

DT 2 : CONSIGNES D'ATELIER : VÉRIFICATIONS, MAINTENANCE DE PREMIER NIVEAU ET SIGNALEMENT

Extrait de la procédure interne de l'Atelier de reliure des Carmes, mise à disposition pour cette épreuve. Cet extrait n'est pas présenté comme un texte réglementaire national.

- Avant utilisation, vérifier visuellement l'état général de l'équipement, la présence et l'état apparent des protections, ainsi que le bon dégagement de la zone de travail.
- Ne jamais utiliser un équipement si une protection ne fonctionne pas ou si un câble présente une détérioration. Ne pas ouvrir, réparer ni modifier un équipement électrique.
- En cas d'anomalie, arrêter l'équipement si celui-ci est en fonctionnement, ne pas le remettre en marche, prévenir la responsable d'atelier et signaler clairement l'interdiction d'utilisation selon la procédure locale.
- Les opérations de premier niveau se limitent aux opérations d'entretien extérieur prévues par la notice et réalisables sans démontage ni intervention sur les parties électriques ou les dispositifs de sécurité.
- Après toute opération autorisée, consigner la date, l'équipement concerné, l'opération effectuée et le résultat du contrôle. Une anomalie non résolue reste signalée jusqu'à vérification et autorisation de remise en service par une personne compétente.

- Maintenir les circulations dégagées, ranger les outils après usage et évacuer les déchets dans les contenants prévus.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Fiche de transmission d'une anomalie — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter les cellules portant « ... ». La transmission doit être lisible, factuelle et fondée sur les données de la situation. Remettre ce document avec la copie.

Transmission et suivi de l'anomalie

Rubrique	Information à renseigner
Date et heure du constat	.....
Équipement concerné	.....
Constat précis	.....
Mesure immédiate prise	.....
Personne informée et heure de transmission	.....
Condition préalable à la remise en service	.....
Information à consigner pour le suivi	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.